

Le mot du Maire

La création d'un guichet unique a pour objectif de faciliter vos démarches avec les services de la ville et d'adapter la gestion municipale aux nouvelles technologies.

Situé au rez-de-chaussée de la direction Éducation de la ville de Nangis, ce guichet unique vous accueillera pour les inscriptions aux activités essentielles à la vie de vos enfants, restauration scolaire, accueil pré et post scolaire, centre de loisirs maternel, centre de loisirs élémentaire, séjours de vacances, classes d'environnement.

Au-delà de ces activités, vous pourrez y faire calculer votre quotient familial et inscrire vos enfants dans leur école de secteur.

Cette création aura une application effective au retour des vacances scolaires de Noël, à savoir le lundi 4 janvier 2010.

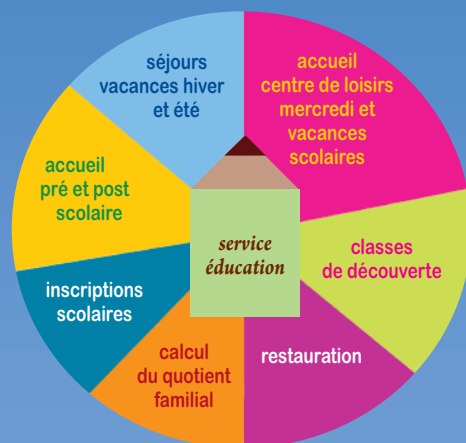
Par la suite, le kiosque "famille" vous permettra aussi d'accéder sur le site Internet de la ville à un espace personnalisé et de consulter, en toute sécurité, votre dossier, d'effectuer vos paiements ou de vous pré inscrire aux activités.

Répondre à vos attentes, éviter les déplacements inutiles et simplifier les procédures, tels sont les objectifs de ce nouveau service qui vous apportera, j'en suis sûr, une nouvelle tranquillité d'esprit pour la gestion des activités proposées par la ville et dédiées à vos enfants.

Philippe DELANNOY,
Maire de Nangis

Le guichet unique ouvre ses portes

lundi 4 janvier 2010



Comment ça marche ?

Un seul point d'accueil pour simplifier les démarches d'inscription et de paiement pour les activités diverses :

- ⇒ restauration
- ⇒ accueil pré et post scolaire
- ⇒ accueil centre de loisirs mercredi et vacances scolaires

mais aussi :

- ⇒ calcul du quotient familial
- ⇒ inscription scolaire
- ⇒ classes de découverte
- ⇒ séjours vacances hiver et été

Avantages

- ⇒ un lieu unique
- ⇒ une facturation simple et unique quelles que soient les activités
- ⇒ une lisibilité de vos réservations et de vos consommations

La méthode pas à pas...

- ① vous achetez le nombre de prestations que vous souhaitez
- ② vous disposez d'un compte famille que vous alimentez en début de mois sur un porte-monnaie électronique de la somme équivalente à vos consommations prévisionnelles d'activités
- ③ nous décomptons les unités (repas, accueils...) au fur et à mesure de vos consommations
- ④ nous vous faisons parvenir régulièrement l'état de votre compte famille
- ⑤ sur simple demande, nous vous fournissons l'état de vos achats et consommations
- ⑥ paiement unique par chèque, espèces, carte bancaire et aussi chèques vacances, bons CAF, tickets CESU et MSA pour les activités durant les vacances (séjours, accueil centres de loisirs)
- ⑦ possibilité pour les séjours classes de découverte et vacances été / hiver de mettre en place un échéancier.

Documents à fournir

- ✓ livret de famille
- ✓ justificatif de domicile
- ✓ carnet de santé
- ✓ en cas de divorce, jugement précisant la garde de l'enfant
- ✓ certificat de radiation si déménagement
- ✓ dernier avis d'imposition en votre possession ou trois derniers bulletin de salaire en cas de changement de situation
- ✓ assurance responsabilité civile ou scolaire

Où et quand ?

Service éducation
rez-de-chaussée
Place de l'église

Tél : 01.64.60.48.18

Fax : 01.60.67.53.17

Mail : guichet.unique@mairie-nangis.fr

Horaires d'ouverture

Période scolaire

lundi	fermé au public	13 h 30 - 17 h 30
mardi	9 h 00 - 12 h 00	fermé au public
mercredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
jeudi	fermé au public	13 h 30 - 19 h 00
vendredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
samedi	9 h 00 - 12 h 00	fermé

Période de vacances scolaires

lundi	fermé au public	13 h 30 - 17 h 30
mardi	9 h 00 - 12 h 00	fermé au public
mercredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
jeudi	fermé au public	13 h 30 - 17 h 30
vendredi	9 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
samedi	fermé	fermé